



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2023-92-MP

OBJET : 23CFMSACSTRIENV – FOURNITURE DE SACS DE PRÉ-COLLECTE RÉUTILISABLES POUR LE TRI DES EMBALLAGES, PAPIER ET VERRE – ERREUR MATÉRIELLE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D2023-69-MP en date du 21 avril 2023 relative à l'achat de sacs de pré-collecte réutilisables pour le tri des emballages, du papier et du verre auprès de la société SAS PLAST-UP de Saint-Romain-Lachalm (43) ;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction du devis. En effet, les tarifs appliqués par la société diffèrent selon si les recto/verso des modèles de sacs sont identiques ou différents : la proposition retenue porte uniquement sur des modèles aux recto/verso identiques contrairement au besoin du service environnement qui comprend un modèle dont le recto/verso est différent. Il est donc nécessaire d'annuler la décision n°D2023-69-MP et de la remplacer ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'annuler la décision n°D2023-69-MP en date du 21 avril 2023 ;

2°) – De retenir l'offre rectifiée de la société SAS PLAST-UP de Saint-Romain-Lachalm (43), d'un montant total HT de 12 320 € (14 784 € TTC) au lieu de 11 780 € (14 136 € TTC), afin de fournir au service environnement de Fumel Vallée du Lot, des sacs de pré-collecte réutilisables pour le tri des emballages, du papier et du verre ;

3°) – De signer la nouvelle offre financière ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20230515-D2023_92_MP-AR
Reçu le 15/05/2023

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 mai 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 15 mai 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 15 mai 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com